

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SIX AVRIL DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le six Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30/03/2022, s'est réuni à la Salle du Bourg, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne (arrivée à 21h15) - AUCHER Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS** : HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à BADILLER Marc, RIBEIRINHO Valérie qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, PASQUALIN Côme qui donne pouvoir à MENEAU Jean-Claude et VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GUEST Iona.

Modification du compte rendu du 02 Mars 2022, demandée par Monsieur PASQUALIN :  
**II STAGE UNIVERSITAIRE – ÉTUDE PRÉDICTIVE DE FAISABILITÉ DE PRODUCTION DE PLAQUETTES FORESTIÈRES**

Monsieur Côme PASQUALIN présente le bilan d'une étude qu'il a réalisée, **conjointement avec Stéphane RASPAUD**, sur le fonctionnement du réseau de chauffage « école » desservant le groupe scolaire, le restaurant scolaire, la salle polyvalente.....

Prise de parole de Jean-Claude MENEAU qui revient sur le tour de table, concernant l'achat d'un tracteur de plus de 100cv (courrier ci-après).

Commune de Cheillé le 04 avril 2022

Suite au tour de table de la dernière réunion du Conseil Municipal, je tiens à préciser que notre discussion a été mal rapportée.

Madame la Secrétaire Générale prenant la parole précise que les employés municipaux ne peuvent pas conduire un tracteur d'une puissance supérieure à 110 ch .

Mr Meneau rétorque qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation de celle-ci.

Mr Hardouin précise que ce problème est résolu. Cette question a été posée par Mr le Sénateur René Danesi au Ministère de l'Economie et des Finances.

Il s'avère que dans loi L 221-2 dans le cas de l'égalité des chances permettent aux employés municipaux ayant un permis de conduire de catégorie B , de conduire des tracteurs ne dépassant pas la vitesse de 40 kms/h et sans limitation de tonnage.

Jean Claude Meneau

La Secrétaire de Mairie rappelle qu'il n'était pas question de permis de conduire, mais de CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité).

**LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 2 MARS 2022 est approuvé.**

**I - BUDGET COMMUNAL - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021**

dressé par Monsieur VRIGNON, Receveur

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Par un vote à main levée à l'unanimité (18 pour) ;

**APPROUVE** que le compte de gestion du Budget Communal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2022-021 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022
---

**II - BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Compte Administratif Communal 2021 est présenté aux Membres du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et le Compte de Gestion de l'exercice considéré ;

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de Jean-Claude MENEAU, **DÉLIBÈRE** par un vote à main levée à l'unanimité (17 pour) ;

1° **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		193 036,69	82 996,76		82 996,76	193 036,69
Opérations de l'exercice	1 042 890,94	1 223 898,99	610 112,44	423 513,99	1 653 003,38	1 647 412,98
<b>TOTAUX</b>	<b>1 042 890,94</b>	<b>1 416 935,68</b>	<b>693 109,20</b>	<b>423 513,99</b>	<b>1 736 000,14</b>	<b>1 840 449,67</b>
<i>Résultat de clôture</i>		374 044,74	269 595,21			
Restes à Réaliser			157 757,84	106 283,60	51 474,24	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 042 890,94</b>	<b>1 416 935,68</b>	<b>850 867,04</b>	<b>529 797,59</b>	<b>1 787 474,38</b>	<b>1 840 449,67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>374 044,74</b>	<b>321 069,45</b>			<b>52 975,29</b>

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

I N° 2022-022 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

Le Conseil Municipal, par un vote unanime, à main levée (18 pour) ;

Vu le Compte Administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **374 044,74 €**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021</b>	
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 181 008,05
B - Résultat antérieur reporté ligne 002 du C.A. précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+193 036,69
<b>C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)</b> si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	<b>+ 374 044,74</b>
D - Solde d'exécution d'investissement précédé de + ou - D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-269 595,21
E - Solde des Restes à Réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	-51 474,24
F - Besoin de financement = D+E	- 321 069,45
<b>AFFECTATIONS</b> G+H	<b>+ 374 044,74</b>
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>321 069,45</b>
H - Report en fonctionnement R 002	<b>52 975,29</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

N° 2022-023 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

*Arrivée de Fabienne DELÉPINE à 21h15*

#### **IV - RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de délibérer sur la répartition du produit de la vente des concessions funéraires entre les budgets communal et C.C.A.S..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement, à main levée (19 pour) ;

**DÉCIDE** de répartir le produit de la vente de concessions funéraires de la façon suivante :

Budget Communal : 2/3

Budget C.C.A.S : 1/3

N° 2022-024 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

**V - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 COM de notification des produits prévisionnels et des taux des taxes directes locales pour 2022.

Il rappelle les taux :

Taxe Foncière (bâti) : 32,55 %

Taxe Foncière (non bâti) : 50 %

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'état de notification des taux des taxes d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après délibération unanime à main levée (19 pour) ;

Le Conseil Municipal

**MAINTIEN** le taux de la Taxe Foncière Propriétés Bâties à **32,55 %**

**MAINTIEN** le taux de la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties à **50,00 %**

N° 2022-025 Publiée le 08/04/2022 recue en Préfecture le 08/04/2022

**VI - VOTE DES SUBVENTIONS 2022**

Madame SZYMAN présente l'attribution des subventions décidée en Commission finances du 08 Mars 2022.

<b>Demandeurs</b>	<b>2022</b>
AD LIBITUM	165,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	165,00
ANCIENS AFN	200,00
ASSOCIATION MAIRES DU CANTON (0,20/hab)	367,40
BASKET CLUB AZAY-CHEILLE	250,00
CFA JOUE (30 € / élève) 5 élèves	150,00
CFA ST PIERRE (30 € / élève) 3 élèves	90,00
COLLEGE BALZAC (mini entreprise)	50,00
COOPERATIVE SCOLAIRE (voyage PARIS)	675,00
COMICE AGRICOLE CHINON 0,10/hab	183,70
COMITE JUMELAGE CROSTON (0,10 / hab)	183,70
COMITE JUMELAGE DUBIECKO (0,10 / hab)	183,70
COMITE JUMELAGE DUBIECKO (20 <sup>ème</sup> anniversaire)	896,30
COMITE JUMELAGE LASNE (0,10 / hab)	183,70
COMITE JUMELAGE NISA (0,10 / hab)	183,70
CPIE	30,00
CROIX ROUGE CANTON AZAY	165,00
EXCEPTIONNELLES (à attribuer)	10 355,40
FAMILLES RURALES (gym, danses, marches,)	165,00
FAMILLES RURALES (Espace Vie Sociale)	1 030,00
FEU DE SAINT JEAN	165,00
FLES CHINON (0,20/hab)	367,40
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00
JUDO CLUB DU RIDELLOIS	165,00
LA POULE COUASSE	165,00
LES AMIS DU VIEUX CHENE	165,00
LES CHEILLENES	165,00
LES PETITES POMMES - APE	165,00
MAISON DES JEUNES AZAY - CHEILLE	165,00

MAISON FAMILIALE RURALE D'AZAY (30 € / élève) (7 élèves)	210,00
MAISON FAMILIALE RURALE DE FEROLLES (1élève)	30,00
MAIRIE SAINT NICOLAS BOURGUEIL	700,00
MARATHON AZAY LE RIDEAU	165,00
PETANQUE LOISIRS CHEILLE	165,00
PREVENTION ROUTIERE	165,00
SCHOT	50,00
SPORTING CLUB AZAY-CHEILLE	1 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération à main levée unanime (17 pour) deux présidents d'associations ne prenant pas part au vote)

**VOTE** la répartition du montant des subventions 2022, présentée.

N° 2022-026 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

## **VII - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Monsieur le Maire, après exposé, demande au Conseil Municipal de voter le Budget Communal 2022, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 305 067 € et Investissement : 1 586 174 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour) ;

**VOTE** le Budget Communal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes de :

**Fonctionnement : 1 305 067 €**

**Investissement : 1 586 174 €**

N° 2022-027 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

La secrétaire de Mairie demande si le budget de 1 000 €, alloué aux achats en ateliers protégés, est reconduit ? *oui, il l'est.*

## **VIII – ACQUISITION MATÉRIELS CANTINE SCOLAIRE** « France Relance »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la demande d'aide au titre du plan « France Relance » pour l'acquisition de matériels pour la cantine scolaire (délibération 2021-117). Une subvention de 8 414,20 € a été attribuée à la Commune, correspondant au coût hors taxes de la dépense (ramequins 486,20 € et matériels 7 928 €).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer le devis d'achat des chariots de tri, frigors, armoire chauffante et mixer plongeant, d'un montant de 7 928 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à main levée unanimement (19 pour)

**AUTORISE** le Maire à signer le devis de CERICOOK d'un montant de 7 928 € H.T.

N° 2022-028 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

## **IX - CESSION PARCELLE HAUT DE BLAISE** (lot 24 - ZV 257p)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de désaffectation de 89 m<sup>2</sup> du lot 23 (espace commun du lotissement des Hauts de Blaise - ZV 257) s'achève. La modification du P. A. a été déposée.

La parcelle nouvellement créée (lot 24 - ZV 257p) de 89 m<sup>2</sup> peut désormais être cédée.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;

**FIXE** le prix de vente à 120 €/m<sup>2</sup>

**DÉCIDE** de vendre à Madame BOYER et Monsieur GOUJAT le lot 24 (ZV 257p) de 89m<sup>2</sup>, soit 10 680 € net

**AUTORISE** Le Maire à signer l'acte et les pièces afférentes à cette vente.

N° 2022-029 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

**X - TOURAINÉ LOGEMENT E.S.H.- GARANTIE EMPRUNT n°132444  
(10 locatifs PLUS - 4-locatifs PLAI – Bon Accueil / éco quartier)**

Le Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

**Vu le Contrat de Prêt N° 132444 en annexe signé entre TOURAINÉ LOGEMENT E.S.H., ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

**DÉLIBÈRE** majoritairement (pour 8, contre 3, abstention 8) à main levée ;

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune de CHEILLÉ (Indre et Loire) accorde sa garantie à hauteur de **35 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de **1 411 575,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°132444 constitué de **5 Lignes** du Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **494 051,25 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N° 2022-030 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

*Marc BADILLER fait remarquer qu'auparavant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Commune bénéficiait d'un quota de réservation sur les logements sociaux du programme concerné, lui offrant la possibilité de loger les candidats qu'elle proposait. Il est regrettable que ce ne soit plus le cas. Une loi de 2018 nous y contraints.*

**XI - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS**

Monsieur Fabien BARREAU a acheté deux cafetières au magasin électro dépôt pour le compte de la mairie pour un montant total de 109,98 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 109,98 € à Monsieur Fabien BARREAU.

N° 2022-031 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

Monsieur Denis LEMESLE a acheté deux recharges de gaz pour le désherbeur thermique pour un montant total de 77,48 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,  
**ACCEPTE** de rembourser la somme de 77,48 € à Monsieur Denis LEMESLE.

N° 2022-032 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des achats en ligne (site internet-WIX.com et sonomètre sur AMAZON) pour le compte de la mairie pour un montant total de 234,44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,  
**ACCEPTE** de rembourser la somme de 234,44 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2022-033 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

## **XII - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL AVEC PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS DU COMITÉ TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération (2021-138) adoptant le règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal du 08 Décembre 2021.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable (le 02/12/2021) sur la partie administrative du règlement présenté sans prescriptions.

Le C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a émis un avis favorable (le 02/12/2021) sur la 2<sup>ème</sup> partie du règlement concernant l'hygiène et la Sécurité au travail, avec des prescriptions (reçues le 18/12/2021).

Considérant que le règlement intérieur est modifié en tenant compte des remarques du C.H.S.C.T., Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée (19 pour)

**ADOpte** le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> Mai 2022.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour sa publication et mise en application.

N° 2022-034 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022

## **XIII - ACQUISITION DE MATÉRIELS**

Monsieur le Maire rappelle le budget total de 100 000€ alloué à l'achat de matériels (TP). Considérant la vitesse à laquelle, les matériels d'occasions sont vendus, il demande l'autorisation de signer un devis à hauteur de 45 000€ maxi pour l'acquisition d'un tractopelle, si une opportunité venait à se présenter.

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (19 pour)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un devis de 45 000€ maxi pour l'acquisition d'un tractopelle.

N° 2022-035 Publiée le 14/04/2022 reçue en Préfecture le 14/04/2022

*Le groupe de travail, va se réunir pour lister et prioriser les besoins.*

## **XIV - DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

30/03/2022 : WOSS : 272,71 € (Fongistop)  
 28/03/2022 : SIEIL : 4 228,31 € (E.P. rue de la Prairie)  
 28/03/2022 : SIEIL : 329,86 € (E.P. rue des Chanvrils)  
 28/03/2022 : Yves OLIVIER : 49 € (accoudoirs fauteuil)  
 25/03/2022 : AFTRAL : 530 € (FIMO)  
 25/03/2022 : NOREMAT : 2 136,41 € (réparation flèche tracteur)  
 17/03/2022 : TERRE D'ARBRE : 764 € (paillis)  
 15/03/2022 : MANUTAN : 486,20 € (ramequins cantine)  
 14/03/2022 : MANUTAN : 878 € (12 capteurs CO2)  
 14/03/2022 : SETIN : 168,32 € (tenues travail)  
 11/03/2022 : VERITAS : 1 993,50 € (vérif élec, secours, gaz, sports, )

N° 2022-036 Publiée le 08/04/2022 reçue en Préfecture le 08/04/2022
---

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter :

- 11 Cité La Touche (ZR 189)
- 8 et 10 Route des Caves (ZO 364 et ZO 155)

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 - Gaz Naturel Sieil - Sorégie**

Monsieur le Maire rappelle les points de divergence avec SOREGIE, qui insiste sur les engagements de la Commune à relier la mairie, la salle polyvalente et l'école au gaz naturel.

Lors de la rencontre du 4 Mars avec SOREGIE et le SIEIL, il est apparu que la Commune avait délibéré (DCM 2019-082-1) sur une étude pour la création d'un réseau en centre-bourg (écoQuartier – rue de Saché – rue des Vergers) et sur un autre réseau, rue de Chinon, qui a été abandonné faute de demande.

Une mise à plat du dossier est faite par le SIEIL, les demandes de SOREGIE ne sont pas justifiées, l'étude présentée n'était pas cohérente.

- l'engagement financier retenu pour la Commune sera de 416 €/an sur 5 ans.
- concernant le raccordement de la Mairie, SOREGIE doit réaliser le réseau jusqu'à la chaufferie (non pas jusqu'au milieu du parking).
- concernant la salle polyvalente, seul le raccordement du piano de la cuisine sera réalisé.

L'école et la salle polyvalente chauffées par la chaufferie centrale bois, n'ont pas à être raccordées au gaz.

#### **2 - Busage des fossés**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il reçoit de plus en plus de demandes de busage de fossés, pour convenances personnelles et qu'il faudrait se donner une ligne de conduite, avant que le budget n'en pâtisse.



Le Conseil Municipal décide de rejeter toutes les demandes de financement des buses, sauf en cas d'utilité publique ou de sécurité routière.

Une demande de permission de voirie sera à déposer en mairie, dès accord après repérage des réseaux (DICT), les travaux seront réalisés par le demandeur sous surveillance communale.

### 3 - **Défaut de raccordement pluvial rue ile Bouchard**

Un habitant rue de l'Ile Bouchard, qui avait décidé de ne pas raccorder son habitation au réseau pluvial au moment de la construction, vient de découvrir que le trop-plein du système qu'il a mis en place se déverse dans son vide sanitaire et a provoqué des dommages structurels.

Il demande à pouvoir rejeter cette eau dans le réseau pluvial, afin que le maçon puisse accéder aux fondations.

Autorisation lui est donnée pour vidanger son vide sanitaire dans le regard pluvial situé sur le trottoir près de sa maison.

Le Conseil Municipal lui demande de se raccorder au réseau pluvial.

Une vérification des rejets des maisons construites à l'arrière va être réalisée pour éviter tout désagrément ultérieur.

### 4 - **Distributeurs sacs à déjections canines**

Une administrée, arrivée depuis peu sur la commune de Cheillé, a remarqué la présence de plusieurs panneaux informant les propriétaires de chiens de ramasser les déjections canines. En effet, il lui paraît également important de garder une ville propre. Toutefois, elle demande s'il ne serait pas plus judicieux de mettre à disposition plusieurs distributeurs de sacs à déjections canines, qui restent beaucoup plus dissuasif que les panneaux mis en place à ce jour ?

Remarque est faite, que dans les communes où ces distributeurs sont installés, il a été constaté que ces derniers sont rapidement vidés par des propriétaires de chiens désirant faire l'économie de quelques sacs, en prélevant l'ensemble du contenu du distributeur en un seul passage. Il en résulte que la plupart du temps, ces distributeurs sont vides.

Le Conseil Municipal est unanime sur le fait, qu'il ne revient pas à l'ensemble des Cheiblois de payer les sacs à déjections canines. Cette tâche en incombe aux propriétaires.

### 5 - **Dératisation**

Plusieurs locataires de la Cité des Acacias ont constaté une prolifération de rats dans leur vide sanitaire. Ils ont prévenu Val Touraine Habitat (le Bailleur) et sans réponse à ce jour, ils se tournent vers la Commune.

Le Conseil Municipal rappelle que c'est aux propriétaires (habitations ou réseaux assainissement) de faire dératiser les lieux par un professionnel.

### 6 - **Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle deux points du PLU qu'il faudrait modifier :

- Oter les enduits talochés en zones UA et UB
- Augmenter la hauteur de faitage et gouttières de la zone UB.

### 7 - **Zone d'Activité La Croix parcelle (ZV 235)**

Le Conseil demande que l'on contacte Christèle PROUST-CARRÉ (de la C.C.T.V.I.) pour annuler définitivement le transfert de la parcelle ZV 235, car la Commune souhaite la conserver.

## COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

### Compte-rendu du comité enfance du lundi 28 mars 2022

Présents : Fabien BARREAU, Anne-Sophie FERNANDES, Anaïs SZYMAN, Iona GUEST, Valerie AUCHER, Fabienne DELEPINE, Amélie Caron.

Excusée : Adele Denis

#### Points à l'ordre du jour :

1- Restauration scolaire : Qualité des menus, organisation, prestataire.

2- Aires de jeux : 1 an après l'installation.

3- Ecole état du bâtiment et projet de sécurisation

#### **1- Restauration scolaire : Qualité des menus, organisation, prestataire.**

Depuis la rentrée de septembre 2021, la gestion de la cantine a été reprise par la commune. Restauval a été retenu comme prestataire pour la gestion des menus, des commandes et l'accompagnement du personnel.

Le retour du personnel est bon, la disponibilité et l'amabilité de M. Lambrioux (chef envoyé par Restauval 4h par semaine) sont appréciées. Ces derniers temps, avec les cas de covid dans les différents établissements, il est un peu moins présent mais tout autant disponible pour répondre aux agents de la mairie de Cheillé.

Les agents de la cantine disent que les enfants ont un « mauvais comportement », très bruyant, refusent de goûter les plats, jouent avec la nourriture, certains CM2 sont très compliqués et perturbateurs.

L'achat d'un sonomètre est en cours, afin de mesurer le bruit. Un groupe de travail sera constitué pour travailler sur l'isolation phonique de la cantine. Pour le comportement des enfants, les élus continueront d'aller dans la cantine de façon aléatoire afin de constater et de voir ce qui pourra être mis en place.

Suite à la sollicitation des parents d'élèves sur la qualité des repas, nous décidons de faire un sondage dans la cantine auprès des enfants pendant deux semaines (avant et après les vacances d'avril).

Les élus iront à la rencontre des enfants pour poser des questions sur la qualité et les quantités servies aux repas.

Suite à l'analyse du sondage, une réunion avec Restauval sera demandée afin de réajuster ce qui doit l'être.

#### **2- Aires de jeux : 1 an après l'installation.**

La fréquentation est bonne. Les retours également. Certains habitants ont fait remonter le fait qu'il serait nécessaire de faire installer une petite barrière de sécurité à l'aire de Jeux de l'espace Yves Chatry (La chapelle-st-blaise), pour sécuriser lorsque les plus petits sortent de la structure toboggan et se dirigent en courant vers la balançoire nid, car ils ne prêtent pas suffisamment attention à la balançoire en mouvement et il y a eu plusieurs frayeurs ou petits bobos !

Nous contacterons prochainement la commerciale de chez KOMPAN pour voir ce qu'ils proposent.

La nouvelle structure de jeux de la cour des maternelles est en attente de livraison et sera installée par nos agents pendant les vacances d'été.

#### **3- Ecole : état du bâtiment et projet de sécurisation**

Plusieurs élus ont pu constater la dégradation du bâtiment à l'intérieur (plafond ayant subi des fuites - certaines réparées il y a plusieurs années, d'autres plus récentes.) Les dalles au plafond portent toujours des traces de ces fuites, si bien qu'on a du mal à savoir si c'est récent ou pas. Il faudra envisager de les changer.

Les toilettes des primaires ont des soucis de calcaire et sont régulièrement fermées pour cause de fuite.

Pascal notre agent technique réalise des travaux de secours, mais nous avons choisi qu'un plombier intervienne pour changer des pièces et faire un état des lieux.

M. Chauvreau Baptiste plombier, est intervenu dans l'école le samedi 2 avril afin de commander les pièces nécessaires, et reviendra pendant les vacances scolaires faire les travaux.

Monsieur le Maire indique que ses travaux doivent être fait rapidement et sur le budget de fonctionnement.

Concernant les fuites du toit, Monsieur Badiller a relancé M. Toulmé (couvreur) pour qu'il intervienne pendant les vacances scolaires.

Concernant le projet de sécurité de l'école :

Il s'agit de fermer le parvis de l'école avec grillage (identique à la crèche) et des portails avec ouverture à distance, afin de sécuriser l'accès. A l'arrière de l'école, il s'agit de sécuriser l'accès au bâtiment. (Plusieurs fois victimes de dégradations)

Il a été dit à plusieurs reprises sur les réunions de présentation et lors de la commission qu'il serait bien de penser au parking de l'école qui fait lui aussi partie de la sécurité. Celui-ci sera travaillé pour une réalisation en 2023.

Le projet de sécurisation a été travaillé avec la commission bâtiment en début d'année 2022, en sollicitant deux entreprises locales. Il a ensuite été présenté aux enseignants et aux parents d'élèves le 24 mars 2022.

Le projet fait débat... L'effet « prison » ne plaît pas aux enseignants, les parents d'élèves ne sont pas tous d'accord sur la réalisation mais certains se disent plutôt pour à la fin de l'échange. De son côté, la municipalité a reçu les encouragements des pompiers et de l'éducation nationale pour ce projet de sécurisation.

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité est l'affaire de tous, mais qu'en cas de soucis avec une intrusion dans le bâtiment ou un enfant qui « s'échappe » c'est lui seul qui sera tenu pour responsable. Même si nous avons la chance d'être dans une zone rurale nous ne sommes pas pour autant à l'abri de tout !

Prochaine réunion en mai 2022 - date non retenue à ce jour

### **Compte rendu commission tourisme du samedi 2 avril 2022**

**Présents:** Fabien Barreau, Jean-Serge Hurtevent, Anaïs Szyman et Anne-Sophie Fernandes

#### **Ordre du jour**

Visite des circuits des caves pour en vérifier l'état, les lieux ou choses à mettre en valeur ainsi que voir ce que nous pouvons faire avec les caves appartenant à la mairie. Comment y intégrer nos chasses aux trésors.

Tour rapide des circuits sur les parties où se trouvent nos caves.

Mots d'ordre : propreté, sécurité et mise en valeur

#### **Pour le circuit de la chapelle**

Jean-serge était missionné pour savoir où est parti un de nos panneaux manquants ?

Personne ne sait, nous en mettons un nouveau avec l'accord du riverain.

Un ancien trou qui servait à verser le raisin serait à mettre en valeur dans le sentier menant aux caves « en camembert » sur le circuit de la chapelle.

Une rallonge électrique traverse la petite rue, voir avec son propriétaire pour la retirer car dangereuse.

Les caves sous la mairie sont superbes, il faut y ajouter une rambarde pour la sécurité et l'électricité pour l'une des caves.

On y retrouve aussi une ouverture pour y passer les récoltes.

Pour les caves achetées avec la maison Denis, l'escalier est dangereux, le portail en mauvais état. Il est proposé de refaire un portail, de nettoyer les caves et de faire des photos des intérieurs pour les disposer sur le mur visible de la rue sous forme de bâche ou autre.

La cave dans la rue creuse est une cave simple mais jolie et voûtée, l'escalier y descendant est particulier, pourquoi ne pas y mettre un visuel avec rétro éclairage à voir de l'extérieur. La porte en bois est ajourée et en bon état, reste à trouver la clef !

Aujourd'hui ce circuit de la Chapelle est propre sauf au niveau de la rue creuse, détrit et végétation.

Les énigmes inventées par Anaïs sont top, elles s'intègrent parfaitement, sont ludiques et éducatives. il faut voir avec l'école pour terminer le travail rapidement, sinon les élus travailleront dessus pour finaliser ce projet pour cet été.

#### **Circuit du bourg**

La commune n'est propriétaire d'aucune des caves sur ce circuit.

Il manque un panneau devant chez Catherine Fontaine, le suivant est un peu loin et trop peu visible.

Le circuit est agréable, propre et entretenu pour le moment. Nous resterons vigilants pour que les riverains ne se plaignent pas de son entretien et que promeneurs et habitants cohabitent tranquillement.

Un lot de caves aurait le mérite d'être mise en valeur dans les vallées, voir avec les propriétaires ce qu'ils nous autorisent à faire.

Comme pour la chasse aux trésors de la chapelle, il est urgent de booster l'école pour que ce travail arrive au bout pour la saison touristique.

Pour information, le conseil communautaire a voté jeudi dernier les attributions des fonds de concours tourisme 2022. Pour mémoire nous avons demandé 50% soit le max possible sur les 8069,63 euros de devis. Nous avons obtenu 75% des 50% de ce montant soit 3026,11 euros. Le prochain conseil municipal est un peu chargé et je souhaite avoir votre aval avant de faire signer les devis par le maire et commander les travaux. Merci de vos retours rapides !

## **TOUR DE TABLE**

**Anaïs SZYMAN** annonce l'envoi du Bulletin chez l'imprimeur avec retour pour le 15 Avril.

**Sophie BABIN** précise que le paillis (TERRE D'ARBRE) est pour toutes les plantations rue de Chinon et devant épicerie.

**Fabienne DELÉPINE** informe que trois personnes demandent la remise en état du Chemin de la Gadouillère, afin de faciliter l'accès à leurs parcelles pour leur clientèle (vente de bois de chauffage aux particuliers). *Ils doivent déposer une demande écrite avec plan de situation auprès de la mairie.*

### **Jean-Serge HURTEVENT :**

- signale que le chemin derrière la Chauvellerie est défoncé (stockages de bois le long). *Vérifier si c'est sur Cheillé ou Villaines les Rochers ?*
- remercie le Conseil pour la subvention accordée au Jumelage de DUBIECKO et informe que leur Assemblée Générale aura lieu le 28 Avril à 20h00 dans la Salle Agnès Sorel (Cheillé Bourg).
- annonce une soirée de solidarité pour l'Ukraine à Azay le Rideau le 27 Avril

### **Stéphane RASPAUD :**

- va lancer une consultation pour l'entretien des chaufferies et VMC des bâtiments communaux.
- signale que BRUNET va repasser la semaine prochaine incompréhension sur le changement des vannes TA.
- dit qu'il faut faire le point sur l'état du Groupe Scolaire.

**Rodolphe PARMENTIER** rappelle que l'écobuage est interdit.

**Jean NOBILEAU** signale que son nouveau voisin n'a pas de container (O.M.) à Maison Rouge. *Celui-ci doit contacter le SMICTOM de Chinon pour en obtenir un.*

### **Jean-Claude MENEAU :**

- demande si les cimetières ont été remis en eau ? *oui c'est fait*
- dit que le matériel communal n'est pas entretenu et que les 100 000 € pour en racheter ne seront pas suffisants.

Puis il donne lecture suivante :

Commune de Cheillé le 29 mars 2022

Aujourd'hui nous avons voté un budget de 100 000 euros pour acheter du matériel.

Je tiens à vous expliquer que le matériel municipal de la commune n'est pas très bien entretenu

A la construction des aires de jeux de la salle polyvalente , j'ai dit au chauffeur du tracto-pelle que les axes n'étaient pas graissés, il m'a rigolé au nez, il a du se plaindre au secrétariat on m'a fait dire que j'avais rien à dire aux employés municipaux ,il faut passer par le secrétariat .N'oubliez pas que le matériel pas entretenu ,c'est de l'usure prématuré et c'est le contribuable qui paie

L'autre hiver un employé de la commune a fait avec le tracto-pelle des saignées sur la route de Javesnon et a mis la terre et les pierres en tas au lieu de les écarter. Au printemps le tracteur et la rotondeuse ont fauché les bernes, l'herbe et a écarté les pierres ,ce n'est pas un broyeur à pierre ,elle n'est pas faite pour cela , ça casse les couteaux à herbe .

L'automne dernier,la commune a investi environ trois mille euros pour changer les flexibles hydrauliques du tracto-pelle et auparavant changer les pneus .IL y a quelques semaines les employés municipaux ont conduit le tracto-pelle avec un voyant rouge allumé, résultat ,la transmission hydraulique d'avancement cassée ,pas réparable,. Nous avions un tracto-pelle d'usage, maintenant il faut investir trente à quarante mille euros pour acheter un tracto-pelle d'occasion et peut être plus .C 'est toujours le contribuable qui paie .

Quelle genre de félicitations ont eu les responsables de la casse du tracto-pelle .

Je me demande s'il n'y a pas une volonté délibérée de nuire à l'équipe municipale en place

JeanClaude Meneau.

**Marc BADILLER :**

- approuve les dires de Jean-Claude MENEAU
- rappelle que la piste cyclable a été réparée avec l'entreprise GUILLON et les trois Agents du service technique. A certains endroits il n'y a pas de fonds de forme et malgré l'apport de gros gravats, certains trous ne peuvent être réparés. Il comprend les impératifs de chacun mais regrette le manque d'élus bénévoles ce jour-là. Seulement deux élus ont participé.

**Martine LÉON** déplore le non-respect des règles sur le bruit de voisinage le dimanche après-midi (tonte des pelouses). *Il faut appeler la gendarmerie si le dialogue ne fonctionne pas.*

Fabien BARREAU précise que le tapage nocturne n'a pas d'heure, c'est dès qu'il fait nuit.

**Anne-Sophie FERNANDES :**

- confirme le gouter des Aînés, le 26 Juin au Château de la Cour au Berruyer
- demande l'accord pour signer les devis pour les travaux du circuits des caves. *Ok*

**Fabien BARREAU** demande plus de bénévoles pour créneaux supplémentaires pour tenir les bureaux de votes si ceux prévus sont malades (COVID).

Prochaine réunion le **04 Mai 2022**

**Délibérations prises le 06/04/2022**

2022-021	BUDGET COMMUNAL - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021
2022-022	BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2022-023	BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021
2022-024	RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CONCESSIONS ENTRE LES BUDGETS COMMUNAL ET C.C.A.S.
2022-025	TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022
2022-026	VOTE DES SUBVENTIONS 2022
2022-027	VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022
2022-028	ACQUISITION MATÉRIELS CANTINE SCOLAIRE « France Relance »
2022-029	CESSION PARCELLE HAUT DE BLAISE (lot 24 - ZV 257p)
2022-030	TOURAIN LOGEMENT E.S.H.- GARANTIE EMPRUNT n°132444
2022-031	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-032	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-033	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-034	APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL AVEC PRISE EN COMPTE DES PRESCRIPTIONS DU COMITÉ TECHNIQUE
2022-035	ACQUISITIONS MATÉRIELS
2022-036	DÉCISIONS DU MAIRE

**Signatures**

<b>BARREAU Fabien</b>		<b>PARMENTIER Rodolphe</b>	
<b>BABIN Sophie</b>		<b>GUEST Iona</b>	
<b>BADILLER Marc</b>		<b>RIBEIRINHO Valérie</b>	Pouvoir à A-S FERNANDES
<b>FERNANDES Anne-Sophie</b>		<b>RASPAUD Stéphane</b>	
<b>HARDOUIN Jean-Pierre</b>	Pouvoir à M. BADILLER	<b>PASQUALIN Côme</b>	Pouvoir à J-C MENEAU
<b>SZYMAN Anaïs</b>		<b>HURTEVENT Jean-Serge</b>	
<b>MENEAU Jean-Claude</b>		<b>DELÉPINE Fabienne</b>	
<b>DENIS Adèle</b>		<b>AUCHER Valérie</b>	
<b>LÉON Martine</b>		<b>VANWATERLOO Damien</b>	Pouvoir à J-S HURTEVENT
<b>NOBILEAU Jean</b>			